

SECRETARIAT GENERAL

DU GOUVERNEMENT

084

DECRET D/2021/..... /PRG/SGG

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE EXIM DE L'INDE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE DEUX (02) PROJETS SOLAIRES :

- LE PROJET SOLAIRE POUR L'ELECTRIFICATION ET POUR LE SYSTEME DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DANS SEPT (07) UNIVERSITES ;
- LE PROJET SOLAIRE D'ELECTRIFICATION ET DE REFRIGERATION DANS DEUX CENT (200) CENTRES DE SANTE ET D'INFRASTRUCTURES EN GUINEE, SIGNE LE 05 DECEMBRE 2019 POUR UN MONTANT DE VINGT MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLES DOLLARS (20 220 000 USD).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

la Constitution ;

la Loi L/2021/0004/AN du 25 février 2021, autorisant la ratification ;
le Décret D/2021/0083/PRG/SGG du 22 MARS 2021, portant promulgation de la Loi L/2021/0004/AN du 25 février 2021;

DECRETE :

Article 1^{er} : est ratifié l'accord de crédit entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque Exim de l'Inde dans le cadre du financement de deux (02) projets solaires :

- le projet solaire pour l'électrification et pour le système de distribution d'eau potable dans sept (07) universités ;
- le projet solaire d'électrification et de réfrigération dans deux cent (200) centres de santé et d'infrastructures en Guinée, signé le 05 décembre 2019 pour un montant de vingt millions deux cent vingt mille dollars (20 220 000 USD).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, affiché au Journal Officiel de la République.

22 MARS 2021

Conakry, le

